  

www.usmmalakoff.fr/section-multi-boxe

**REGLEMENT INTERIEUR DU CLUB**

**« USMM MULTIBOXE »**

*Le Club vous souhaite la bienvenue et vous demande de prendre connaissance du règlement avant de remplir les documents attestant de votre inscription.*

*Si vous avez des questions de titre personnel ou sportif n’hésitez pas à nous les poser.*

*Nous sommes là pour répondre à vos attentes dans la mesure du possible.*

*Toute vie au sein du Club comporte des droits et des devoirs de la part des personnes qui y adhèrent.*

*Pour un bon fonctionnement du Club, une bonne ambiance en son sein et le respect de tous, nous rappelons à nos licenciés qu’il convient d’observer les quelques règles suivantes :*

* *Assiduité aux cours et respect des horaires*
* *Respect des règles d’hygiène et de bon ordre*
* *Manifester un « bon état d’esprit » au vestiaire et dans la salle*
* *Respecter les locaux sportifs et le matériel*

**I – Un matériel minimum demandé :**

Gants de boxe, bandes ou mitaines, protège-dents, coquille, casque, protège tibias chaussettes

Ces protections sont obligatoires pour garantir la sécurité et l’intégrité physique de chacun.

1. **– L’adhésion :**

Le coût de l’inscription pour la saison est de :

* + 250 Euros pour tous les adultes, enfants masculins
  + 180 Euros pour toutes les adultes, enfants féminines

1. **– Documents indispensables lors de l’inscription :** 
   * Le dossier d’inscription correctement rempli ainsi que l’autorisation parentale pour les mineurs
   * 1 photo d’identité
   * Un certificat médical
   * Le présent règlement signé
   * Le paiement de la cotisation pour la saison (possibilité en 3 fois, nous consulter)

Toute cotisation encaissée n’est pas remboursable.

Toute personne n’ayant pas un dossier complet après le 1er cours d’essai, ne pourra plus pratiquer la discipline au sein du Club.

# Article 1

Pour le paiement des cotisations, le Club accepte les chèques ANCV Vacances et Sport. Le paiement des cotisations peut être échelonné à la condition de déposer les chèques à l’ordre du Club dès l’inscription sans les antis dater.

# Article 2

Certificats médicaux obligatoires autorisant la pratique de la Boxe dès l’inscription.

Pour les compétiteurs :

* Dès le début de la saison, lors de l’inscription, ils devront prendre leurs dispositions pour l’obtention des certificats médicaux d’aptitude à la compétition (médecin traitant, ophtalmologue pour le plein contact…).

# Article 3

Dans les vestiaires, chacun est responsable de ses affaires. Le Club et l’infrastructure déclinent toutes responsabilités en cas de vol ou de perte d’objets ou d’affaires personnelles.

# Article 4

Les compétiteurs et tous les adhérents s’engagent à transmettre une bonne image de la discipline et du Club lors de entrainements et compétitions.

Tout comportement, attitude violente ou antisportive de toute nature sera sévèrement sanctionné pouvant aller jusqu’à une exclusion définitive du Club.

**Article 5**

Le Club se décharge de toutes responsabilité des mineurs de moins de 18 ans avant et après les horaires d’entraînement.

Une participation active des parents est demandée, notamment pour les déplacements en compétition.

# Article 6 Droit à l’image.

Des photos peuvent être prises pendant les entraînements et les compétitions.

# Article 7

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de force majeure (canicule, terrorisme, interdiction préfectorale, pandémie, évènement municipal etc.…)

--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Nom : Prénom :

Déclare avoir lu et accepte les conditions du règlement.

Pour les enfants mineurs signature des parents et de l’enfant.

Le : A : Signature :

(Précédé de la mention « lu et approuvé »)

